

## L'avertisseur de fumée sauve des vies!

Il est important de vous assurer que vous êtes protégés contre les incendies. La fumée tue en moins de 3 minutes, il est crucial de suivre ces quelques conseils :

## Propriétaire:

- Vous avez la responsabilité de fournir un avertisseur de fumée fonctionnel à chaque étage ou dans chaque logement.
- Les avertisseurs de fumée ont-ils plus de 10 ans? Si oui, il faut les remplacer.

## Locataire:

- Vous avez la responsabilité d'entretenir et de vérifier les avertisseurs de fumée une fois par mois, changez la pile lorsque nécessaire.
- · Ne jamais l'enlever de son emplacement!
- Ne peinturez pas les avertisseurs de fumée.
- Si vous n'avez pas d'avertisseur de fumée, faites-en la demande au propriétaire de l'immeuble.

Si vous ne savez pas comment vous servir d'un extincteur portatif, n'hésitez pas à communiquer avec nous et un membre qualifié du personnel prendra un moment avec vous à ce sujet.

Alexandre Bilodeau, T.P.I., CFEI Directeur adjoint et chef de division prévention



